

OBSERVATIONS DU PUBLIC

R4

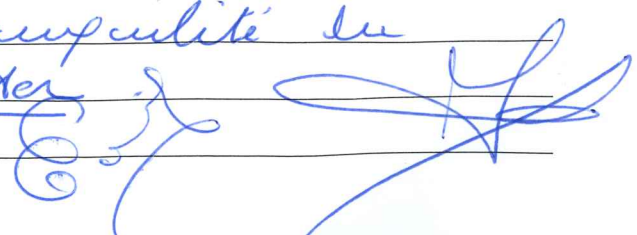
8.9.2018. M^r DERRIEN Michel - 3 rue de la Prairie
LAWDEVAULT.

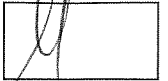
Je tiens à souligner la remarque que j'ai formulée à
l'enquêteur publique. A savoir la présence ou non
d'un hélicoptère permanent ou temporaire.

R5

8/09/2018. M^{rs} COLOMB et DUBOIS
Hameau St Martin.

- Parc activités et loisirs -- que faut-il
que comporte la notion de loisirs quels
seront les loisirs autorisés et interdits.
- y a-t-il des concerts de prévisions en
dehors des fornications ou seminaires, ce qui
pourrait entraîner des nuisances sonores et
des soucis de circulation autour du site
- les activités prévues à ce jour peuvent
elles évoluer dans le temps? (ex: les
vieilles charmes !!!...)
- la zone Boisier côté Hameau St Martin
et Lamouran est elle DÉFINITIVEMENT
protégée et donc interdite à toute
activité touristique ou autres --
- l'Allée Neuve pourrait elle, à l'avenir,
être une route d'accès à circulation
importante ??? et le passage bois du
parc pourrait il être une nouvelle
entrée ??
- Dans tous les cas, tranquillité du
voisinage à respecter.





OBSERVATIONS DU PUBLIC

le 8/09

R6

Mr et Mme Gillot propriétaire de la chambre
d'hôte Talbeun qui fait partie
du village de Talbeun.

• Dans le projet, actuel aucune précision
concernant l'ampleur du projet
sur le site de Lannouan qui pourrait engendrer

(voir annexe n°7)
des problèmes de nuisances sonores
de passages

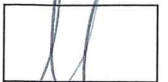
sans tenir compte du voisinage proche.
alors que l'on veut faire un projet
environnemental.

le 8/09.

R7

M^{me} et M^{me} Valet propriétaires de la
chambre d'hôte Keruech pensent que
ce projet peut engendrer des nuisances
et de l'achalandage sur le site.

Une fois le projet ~~sur~~ arrêté, il serait
bien qu'une réunion d'information à
la population soit menée.



OBSERVATIONS DU PUBLIC

CL2

Message du 08/09/18 09:40

> De : "Lionel DAUBERT" <
> A : enquetepublique.landevant@orange.fr
> Copie à :
> Objet : chateau de Lannouean

Bonjour

quelques interrogations me viennent à l'étude de cette enquête publique.

-Qu'entendez-vous par "installation mesurée de structures légères et démontables"?Le terme "mesurée" n'est pas clairement explicite!

-pourquoi une hauteur maxi de 7m?

L'accessibilité au chateau,vu les prévisions d'accueil(+500 personnes)est-elle de la responsabilité de la commune?L'accès actuel est potentiellement dangereux!

-La possibilité de nuisances sonores pour les habitants de proximité au chateau ont-elles été évaluées et "cadrées"?Le bien vivre ensemble est un leit-motiv à Landevant,!Non?

Lionel Daubert,conseiller municipal
Listoir Landevant



Series of horizontal lines for public observations.